



6 mois de vie commune en france ?

Par **Fab75**, le **10/08/2017** à **12:13**

Bonjour a toutes et a tous

J'aurai une petite question, voila je suis mariè, depuis 8 ans, avec une ressortisante, mexicaine, pays exempté de visas pour l'entrée en france (moi je suis français) les 8 ans de nôtre mariage, ont les a vecus, au Mexique,j'ai fait transcrire, notre mariage aupres des service consulaire et nous avons obtenus, notre livret de famille, nous avons deux enfants, eux aussi actes de naissance transcrits, cela fait 6 mois que je suis revenu en france, je travaille moi, je les ai fait venir, ici en france et quand nous nous sommes présentés en sous prefecture, pour une demande de carte de sejour on nous a imposer d'avoir, un minimum 6 mois de vie commune sur le teritoire français, en fournissant des preuves factures etc.. a l'appuie, mais le probleme est que sans carte de sejour, il est difficile d'obtenir des services ici en france, auriez-vous un conseil ? Ou legalement puis-je contourner les 6 mois ?
Merci par avance de vos reponse, je vous souhaite a tous une bonne journée.

Par **Youssef111**, le **10/08/2017** à **15:08**

Bonjour vous pouvez le rajoutez à Efd , téléphone fixe , assurance maison , compte joint , le bail tout ça avec l'acte de mariage comme quoi que c'est votre femme .

Par **Fab75**, le **10/08/2017** à **15:45**

Youssef111,merci beaucoup de votre reponse.